AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (17)ItemJean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 28 mars 1876

# Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 28 mars 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)
Collation2 p. (329, 330v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 28 mars 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48815

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### **Présentation**

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction28 mars 1876
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireGanault, Gaston (1831-1894)
Lieu de destinationVorges (Aisne)

## **Description**

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin explique à Ganault les réclamations d'Esther Lemaire et la prétendue conciliation tentée par Gauchet.

#### Mots-clés

Finances personnelles, Procédure (droit)

Personnes citées

- Gauchet [monsieur]
- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u>

Lieux cités Vervins (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 18/09/2023 Guise le 18 Mars 76

Myon cher Ganault.

liet vous en messiere de prendre bientet un parte sur ce qui est à laire avec la maison.

Conschor de vous envoie en vous envoie en vous que me fait remette de dispositions comme des dispositions conciliantes se that Godin.

Elle présent de paris cette arte, que je les rédont 19. 478 4. 40 des des provisoirement, par le présent du 44 Capité 1874, que se vous envoie également par le provisoire envoie également par le provisoire envoie également par le provisoire envoie également par

Mad Godin a besoin Targert,

Le me terais pas surpris que le trebunal bui accordat une non velle provision da demarche. singuliere que a este facte aughte de moi dans um tais justendie de concileation me parail maintenant its themens Equinque qu'elle me mi semble avoir en Santie inter. tion que de faire, à mon propro-detriment, un prat dora Mas Gerin He ne serait donc pas our

prenent que le tribural de l'épiron de les procès , preis et pertes que g'ét du éprouver au mon des intéress de la com-

mureante qui a existé enter moi et that goven To sat whai que cette dernière m'a pas encore formule ta demande d'un façon jusiciane, mais comme se Mai par & intention de reponde a Mb. Gunchet, if sot probable que cela ne tardera has. Carmines done cette affaire et Revillaz me conextler. Notre bien devoue